

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

BANQUE DE L'ORME

Au 1er décembre 2026

BANQUE DE L'ORME

SAUVEGARDE ET RETOURNEMENT DES ENTREPRISES

CAISSE D'EPARGNE Rhône Alpes

Les prix sont exprimés hors taxe.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

TVA Lorsque ce sigle est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 01/12/2026).

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle de la Banque de l'Orme en vigueur au 01/12/2026.

Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires sur le site Internet :
https://www.caisse-epargne.fr/rhone-alpes/votre-banque/reglementation/tarifs/

SOMMAIRE

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

1.1. Compte courant et services associés 06
1.2. Banque à distance & échanges de données informatisées 08
1.3. Gestion de trésorerie 12
1.4. Opérations de paiement et d'encaissement 12
1.5. Dates de valeur (jours ouvrés) .. 17
1.6. Instruments de paiement 17
1.7. Solutions d'encaissement 19

2 LES FINANCEMENTS

2.1. Cycle d'exploitation 23
2.2. Engagements par signature 25
2.3. Financement des investissements 25
2.4. Financement des opérations immobilières 27
2.5. Financement locatif 27

3 LES PLACEMENTS

3.1. Épargne bancaire 28
3.2. Épargne financière 29
3.3. Comptes titres 30

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

4.1. Ingénierie sociale 32
4.2. Ingénierie financière 34
4.3. Ingénierie immobilière 34
4.4. Neobusiness 34
4.5. Banque de l'Orme 34
4.6. Ingénierie environnementale 35
4.7. Hyperia Banque Du Dirigeant 35
4.8. Conseil aux entreprises et institutionnels 35
4.9. Cybersécurité 35

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL

5.1. Tenue de compte 36
5.2. À destination de l'étranger - import 36
5.3. Garanties internationales 38
5.4. En provenance de l'étranger - export 39
5.5. Financements à l'international .. 41
5.6. Échanges de données informatisées 41
5.7. Opérations de change 42
5.8. Offre d'accompagnement à l'International 42

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

6.1. Recherche de document 43
6.2. Location de coffre-fort 43
6.3. Jedeclare.com 43

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

7.1. Commission d'intervention 44
7.2. Les incidents liés aux chèques 44
7.3. Les incidents liés aux prélèvements et effets 44
7.4. Les incidents liés à la carte bancaire 45
7.5. Autres incidents 45
7.6. Oppositions 45

8 LEXIQUE

Lexique 46

9 LES NUMÉROS UTILES

9.1. Carte Bancaire 52
9.2. Monétique commerçants 52

10 CARACTÉRISTIQUES DES VIREMENTS PAR CE NET REMISES ET CE NET EDI

Caractéristiques 54

11 RÉSOUDRE UN LITIGE

11.1. Procédure de réclamation 55
11.2. Procédure de médiation 55
11.3. Pour toute information complémentaire 56

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

> 1.1. COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE

- Frais de tenue de compte en euros **30,00 €/mois**
 - Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **30,00 €/an**[1]
- Commission de mouvement
 - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs **0,22 %/trimestre**
 - Minimum de perception **15,00 €/mois**
- Service Digital Box **Gratuit**[2]

BON À SAVOIR :
Digital Box est un service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

- Relevés de compte selon périodicité et format

	Papier	Digital Box
Relevés mensuels	**Gratuit**	**Gratuit**
Relevés bimensuels	**6,00 €/trimestre**	**Gratuit**
Relevés décadaires	**10,00 €/trimestre**	**Gratuit**
Relevés hebdomadaires	**13,00 €/trimestre**	**Gratuit**
Relevés journaliers	**80,00 €/trimestre**	**Gratuit**

- Autres prestations
 - Frais d'ouverture de compte courant **85,00 €**
 - Facture trimestrielle **Gratuit**
 - Édition d'un relevé de compte au guichet **4,60 €/édition**
 - Édition d'un relevé de coordonnées bancaires (BIC/IBAN) **Gratuit**
 - Retrait-dépannage dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice) **5,50 €**
 - Récapitulatif annuel de frais **Gratuit**
 - Informations comptables annuelles des Commissaires aux Comptes :
 - Clients avec chiffre d'affaires > 50 M€ ou budget > 10 M€ **250,00 €** TVA
 - Autres clients **150,00 €** TVA
 - Relevé annuel de frais d'encaissement par carte (RAFEC et RMFEC) **Gratuit**
 - Délivrance d'attestations diverses sur compte courant **15,60 €/acte de gestion**
 - Frais sur opération **0,22 €/opération au débit**
 - Edition d'échelle d'intérêts **Nous consulter**
 - Fusion de sociétés[3] **400,00 €**

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.
(2) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.
(3) Opération juridique consistant à regrouper plusieurs sociétés (ou entités personnifiées) qui disparaissent en une seule, par voie de transmission universelle de patrimoine.

■ Mobilité bancaire
- Domilis Pro **Gratuit**

BON À SAVOIR :
Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

■ Frais de recherche d'adresse inconnue PND : pli non distribué **20,00** €
■ Frais d'actualisation administrative et juridique
(statuts, extrait Kbis, bilan, données relatives aux bénéficiaires effectifs...)
- Chiffre d'affaires ≤ 5 M€ ou budget ≤ 1,5 M€ **à partir de 110,00** €
- Chiffre d'affaires compris entre 5 et 100 M€ ou budget compris entre 1,5 et 10 M€ **à partir de 190,00** €
- Chiffre d'affaires > 100 M€ ou budget > 10 M€ **à partir de 380,00** €

BON À SAVOIR :
Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable : commission annuelle rémunérant l'actualisation administrative et informatique de votre dossier client.

■ Augmentation de capital **Nous consulter**

SERVICES BANCAIRES DE BASE **Gratuit**
Services bancaires définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L.312-1 du code monétaire et financier.
- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance[1]
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et les retraits d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

(1) Hors virement instantané.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

> 1.2. BANQUE À DISTANCE & ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

BANQUE À DISTANCE

BON À SAVOIR :
Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre de Banque à Distance Caisse d'Epargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien.
- Vous accédez aux principales informations et réalisez vos opérations bancaires en quelques clics,
- Vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent,
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr et depuis l'application mobile et disponible 7J/7 et 24H/24.

CE NET COMPTES

- Abonnement au service de banque à distance (incluant consultation des comptes, relevés en ligne, virements unitaires, ajout de RIB et commande de chéquiers) avec ou sans option Bourse **11,00 €/mois**
- Option CE net Plus (accès unique à tous les comptes d'un groupe) **5,00 €/mois**

■ CE net Secteur Public **Gratuit**
■ Webprotexion

DÉFINITION :
Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des personnes.

- Abonnement **Gratuit**

CE NET REMISES

BON À SAVOIR :
Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises qui inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

- Frais de mise en place du service **50,00 €** TVA
- Frais de modification sur l'abonnement **12,00 €/modification** TVA
- Abonnement : saisie d'opérations et dépôt de remises et suivi des ordres avec confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires et des impayés, des relevés de mobilités bancaires et gestion des habilitations des utilisateurs **À partir de 28,00 €/mois**(1)
- Abonnement : opérations ci-dessus, avec ajout des relevés de comptes .. **À partir de 48,00 €/mois**(1)

CE NET EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

BON À SAVOIR :
Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées.
À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

- Frais de mise en place du service **50,00** € TVA
- Frais de modification sur l'abonnement **12,00** €**/modification** TVA
- Abonnement EBICS T sens client/banque **30,00** €**/mois**
- Abonnement EBICS T sens client/banque et banque client (sens aller-retour) **50,00** €**/mois** TVA
- Abonnement EBICS TS sens client/banque et banque client (sens aller-retour) **67,00** €**/mois** TVA
- Prise en charge exceptionnelle de la remise (avec confirmation par mail) **15,00** €**/remise**
- Options
 - Abonnement CE net Comptes **Gratuit**
 - Abonnement CE net Remises **14,00** €**/mois**
- SWIFTNet FileAct et SWIFTNet FIN **Nous consulter** TVA
- PeSIT **Nous consulter** TVA
- Relevé de compte au format MT940 **Nous consulter**

■ Autres prestations
- Relevés :
 - Relevé intraday (format camt052 ou MT942) **20,00** €**/mois/compte**
 - Relevé de frais (format camt86) **5,00** €**/mois/compte**
 - Relevé compte Epargne (formats camt053 et CFONB120) **Gratuit**
 - Relevé d'opérations de virement et prélèvements SEPA écartées en comptabilité brute (format camt054) **Gratuit**
 - Relevé annonce de prélèvement à venir (format camt054). **5,00** €
- Accès multiple tout protocole **Nous consulter**
- Outil de gestion de mandat de prélèvement SEPA **8,00** €**/mois** TVA
- Services complémentaires **Nous consulter**
- Suivi SWIFT GPI **5,00** €**/mois** TVA
- Représentation automatique des impayés SDD **0,54** €**/ligne** TVA
- Service de protection **Nous consulter** TVA
- Frais par compte récupéré **1,68** €**/mois/compte**
- Frais par écriture sur les relevés de virements reçus et sur les relevés de prélèvements reçus (sauf relevés de comptes) **0,01** €**/ligne**
- Intervention exceptionnelle **50,00** €**/heure**

(1) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

PULCEO

BON À SAVOIR :
PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

- Service e-facturation[1] **Nous consulter**
- Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA **Nous consulter**
- Gestion de la trésorerie avancée (rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes) **Nous consulter**
- Gestion du risque commercial (Ellisphère) **Nous consulter** TVA
- Frais de mise en place du service **À partir de 350,00 €**[2] TVA
 - Option par banque supplémentaire **10,00 €** TVA
 - Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo mobile élargi, service Diamond, ...) **Nous consulter** TVA
- Service après-vente **Nous consulter**
- Abonnement PulCEo incluant une délégation simple (3 signataires équipés de certificats 3SKey maximum) + 1 utilisateur option mobilité **À partir de 41,00 €/mois** TVA
- PulCEo Connect (Contrat Connect) **À partir de 9,00 €/mois** TVA

BON À SAVOIR :
PulCEo Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). PulCEo Connect est un service accessible par Internet. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

EXPERTS COMPTABLES (RAPATRIEMENT DES RELEVÉS DE COMPTES)

- Abonnement mensuel **25,00 €/mois** TVA
- Frais par compte récupéré **1,40 €/compte/mois**
- Jedeclare.com **Gratuit**

DÉFINITION : JEDECLARE.COM
Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

(1) En fonction du nombre de remises ou de relevés restitués.
(2) Une information sera communiquée en cas de montant supérieur au tarif minimum.

SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

BON À SAVOIR :

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de banque à distance Caisse d'Epargne (EBICS, CE net) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS 2 étoiles[1], ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur CAP associé à la carte d'authentification Secur@ccès : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.
- Secur'Pass est une solution d'authentification forte pour sécuriser vos opérations en ligne depuis votre application mobile[2].

■ Secur'Pass	**Gratuit**
■ Certificat électronique	
- Abonnement certficat matériel CERTICEO CERTEUROPE USB A[3]	**225,00** € TVA
- Abonnement certficat matériel CERTICEO CERTEUROPE USB C[3]	**225,00** € TVA
- Abonnement certificat distant INFOCERT[3]	**300,00** € TVA
- Abonnement 3SKey[3]	**95,00** € TVA
■ Certificat dans le Cloud	**Nous consulter** TVA
■ Authentification Secur@ccès et lecteur CAP	
- Lecteur CAP (conditions d'accès protégées)	**10,00** €**/an** TVA
- Carte Secur@ccès	**10,00** €**/an**
- Frais de refabrication carte Secur@ccès[4]	**10,00** €
- Frais de demande de réédition de code confidentiel	**10,00** €
- Opposition Secur@ccès	**14,00** €

(1) RGS : Référentiel Général de Sécurité.
(2) Sous réserve d'éligibilité.
(3) Montant valable pour 3 ans.
(4) Frais en cas de remplacement (suite à une perte ou une destruction) ou d'ajout.

> 1.3. GESTION DE TRÉSORERIE

CENTRALISATION DE TRÉSORERIE

■ TRESEO **Nous consulter** TVA

DÉFINITION :
- Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différents établissements du Groupe BPCE, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- Integral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Epargne, sans transfert effectif de fonds.

> 1.4. OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

DÉFINITIONS : les virements

- **Virements euros de compte à compte :** transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.
- **Virements SEPA :** transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires ou entre un compte bancaire et un compte d'épargne, situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements SEPA Jour :** virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Epargne Rhône Alpes et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux :** virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.
- **Virements euros tiers urgent UE :** transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

- **Virements de trésorerie euros UE :** tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date d'exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- **La date d'exécution** souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

DÉFINITIONS : les prélèvements SEPA

- **Le prélèvement SEPA** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

BON À SAVOIR : JOUR OUVRÉ ET JOUR OUVRABLE

J = jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.

Jour ouvré bancaire : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

Jour ouvrable : jour où Caisse d'Epargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement. Du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture de l'agence, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Paiements par carte
 - En euros dans un pays de la zone euro **Gratuit**
 - En devises ou en euros hors zone euro :
 - Commission proportionnelle en plus de la commission de change **2,80 %**
 - Commission fixe **0,50** €
 - Avec un maximum de perception par transaction **9,00** €
- Chèques
 - Paiement d'un chèque **Gratuit**
 - Frais d'émission d'un chèque de banque **12,95** €

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

■ Retraits d'espèces

- Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retraits en euros dans une Caisse d'Epargne ou une autre banque située dans la zone euro
 - Frais par retrait d'espèces à un DAB **Gratuit**[1]
 - Frais par retrait d'espèces aux guichets d'une autre banque **Gratuit**[1]
- Retraits d'espèces en devises

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	**3,20 €**	**6,25 €**
Commission proportionnelle au montant du retrait	**2,80 %**	**2,80 %**

■ Virements	Centres d'Affaires/ Agences	CE net (web)	Ebics, SWIFT, PeSIT...
Virement de compte à compte (occasionnel, permanent ou d'épargne)	**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque (SCT)	**10,00** €	**0,21** €[2][3][4]	**0,21**€[2][3][4]
Virement SEPA instantané unitaire vers une autre banque	**10,00** €	**0,21** €[2][3][4]	
Virement SEPA jour		**0,40** €	**0,40** €
Virement SEPA spécial (URSSAF, TVA...)		**0,40** €	**0,40** €
Virement SEPA instantané télétransmis[4]		**0,21** €	**0,21**€
Virement SEPA permanent vers une autre banque (SCT)	**2,00** €	**0,21** €[2]	**0,21** €
Virement SEPA permanent vers une autre banque (modification/suppression)	**Gratuit**	**Gratuit**	
Virement de trésorerie France et Union Européenne (demande avant 12h, effectué dans la journée)[4]	**20,00** €	**7,50** €	**7,50** €
Virement tiers urgent (demande avant 12h, effectué dans la journée)[5]	**20,00** €	**7,50** €	**7,50** €
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	**17,00** €		
Annulation / modification d'une opération / remise avant traitement (hors EDI)	**Gratuit**		
Service de protection des virements - lutte contre la fraude[4]	**Nous consulter**		

(1) Sauf tarification spécifique appliquée par la banque mettant à disposition le DAB.
(2) Gratuit avec Webprotexion.
(3) Les virements transmis via des Prestataires de Services d'Initiation de Paiements s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net souscrite par le client (CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).
(4) Les ordres virements saisis de manière multiple, en liste ou groupée, s'adosseront à la tarification du virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net.
(5) Le virement SCT accéléré concerne les virements SEPA instantanés adressés par fichier en télétransmission.

■ Prélèvements SEPA (CORE, B2B, TIP SEPA)	Centres d'Affaires/ Agences	CE net (web)	Ebics, SWIFT, PeSIT...
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA Core reçu		**Gratuit**	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA		**Gratuit**	
Demande de copie de mandat de prélèvement[1]	**20,00** €		
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA B2B	**10,00** €	**Gratuit**	
Modification ou annulation du consentement sur mandat B2B	**18,00** €		
Emission de prélèvement SDD Core Emission de prélèvement B2B			**0,35** € **0,50**€
Mise en place d'un échéancier de prélèvement SEPA Core	**16,00** €		
Frais par prélèvement d'un échéancier Ordre de prélèvement unique	**0,35** € **16,00** €		
Frais de demande d'ICS (Identifiant Créancier SEPA) unitaire	**26,67** € TVA		
Frais de rejet de prélèvement SEPA émis		**12,00** €	**12,00** €
Demande d'annulation d'un ordre émis avant échange interbancaire	**17,00** €		
Reversement de fonds à la demande du créancier suite à un prélèvement émis à tort (REVERSAL)	**17,00** €		

- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée **16,67** € TVA
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé **Gratuit**
- Les Titres Interbancaires de Paiement (TIP) SEPA
 - Frais par comptes récupérés **1,40 €/compte/mois** TVA
 - Frais par écriture sur les relevés de virements reçus et sur les relevés de prélèvements reçus (sauf relevés de comptes) **0,01 €/ligne**

LES EFFETS DE COMMERCE

LES EFFETS DOMICILIÉS (AU DÉBIT DU COMPTE)

- Bon à payer
 - CE net **Gratuit**
 - Mail avec la convention de paiement sauf désaccord **Gratuit**
 - Mail sans la convention de paiement sauf désaccord **15,00 €/bon à payer**
- Avis de sort **18,00** €

LES REMISES D'EFFETS (À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE)

- Frais de remise
 - Remise d'effet manuel **14,00 €/effet**
 - CE net Remises[2] / CE net EDI[2] **0,50 €/effet**
- Commission sur interventions diverses sur effet (prorogation, réclamation, modification, avis de sort) **16,00** €
- Escompte **Cf rubrique «Les financements»**
- Effet émis et revenu impayé (sens aller) **7,00** €
- Effet remis et revenu impayé (sens retou., **18,00** €[3]

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

- Remises d'espèces en agence
 - Dépôt d'espèces ≥ 50 € **Gratuit**
 - Dépôt d'espèces < 50 € **Nous consulter**
 - Traitement des écarts de comptage **3,00 €/remise**
 - Frais de délivrance justificatif suite à écart **18,00** €
- Service SECUREXPRESS[4]

(1) Ces frais correspondent aux démarches effectuées auprès de la banque du créancier pour obtenir la copie du mandat.
(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen. (3) Abonnement CE net Remises, CE net EDI, EBICS ou SWIFT en supplément.
(4) Sécurexpress est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

et assurance) **6,85 €/trimestre**
- Sans assurance **Nous consulter**

■ Remise d'espèces hors agence
- Service de ramassage des fonds **Nous consulter**

■ Chèques
- Remise de chèque(s) compensable en France **Gratuit**
Date de valeur = J + 1 ouvré[3] (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)

■ Télécollecte images chèques **Nous consulter**

TLMC **Nous consulter**

DÉFINITION :
La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via la solution EDI du client (CE net Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

CHPR **Nous consulter**

DÉFINITION :
La télécollecte CHPR (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via l'éditeur-lecteur de chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

■ Virements
- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie euro en zone euro **Gratuit**
- Réception de virement instantanés **Gratuit**

■ Interventions et demandes particulières
- Demande de retour de fonds sur virement SEPA émis à tort
 - Dans le cadre règlementaire d'un RECALL **17,00 €/virement**
 - Hors cadre règlementaire d'un RECALL (procédure RFRO) **27,50 €/virement**
- Demande de retour de fonds sur liste de virements « papier » émis à tort **17,00** €
- Frais d'annulation ou modification d'un virement unitaire avant émission ou d'une ou plusieurs échéances de virement permanent (hors EDI) **10,00** €
- Frais de recherche virement émis **27,50** €
- Frais de justificatif de virement (message, SWIFT) **16,00** €

■ Services SEPAmail DIAMOND

(1) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.
(2) Sécurexpress est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.
(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

- Vérification de coordonnées bancaires (Offre Diamond).....**Nous consulter**

> 1.5. DATES DE VALEUR (JOURS OUVRÉS)

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

	Crédit	Débit
Espèces	**J**	**J**
Chèques compensables en France	**J + 1**	**J**
Chèques de banque	**J + 1**	**J + 1**
Effets de commerce	**E+4**	**E**
Prélèvement SDD	**J**	**J**

J : date de comptabilisation, jour(s) ouvré(s)

E : date de l'échéance ou échéance reportée, jour(s) ouvré(s)

> 1.6. INSTRUMENTS DE PAIEMENT

CHÈQUES

- Lettres-chèques..... **Nous consulter**
- Délivrance de chéquiers..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières)..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de remises de chèques

	Frais d'envoi automatique à domicile	Frais d'envoi à domicile
Envoi simple	**Gratuit**	**Gratuit**
Envoi en recommandé avec AR	**8,90** €	**8,90** €

- Fabrication de lettres-chèques..... **Nous consulter**
- Chèques sécurisés
 - Contrôle de la banque de lettres-chèques ou chèques à la demande du client..... **Nous consulter**
- Demande de copie de chèque..... **20,00** €

CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

- Cotisations cartes (hors offres groupées de services)

	Débit immédiat	Débit différé
Carte Visa Business	**61,50** €**/an**	**61,50** €**/an**
Carte Visa Gold Business	**150,00** €**/an**	**150,00** €**/an**
Carte Visa Platinum	**-**	**243,00** €**/an**
Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	**42,00** €**/an**	**-**

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

- Service e-cartes **13,00 €/an**
- Opérations diverses
 - Refabrication de carte avant échéance **15,00 €**
 - Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel **20,00 €**
 - Envoi de carte bancaire par courrier simple..... **Gratuit**
 - Mise en place d'un plafond exceptionnel de retrait d'espèces ou de paiement[1] **30,00 €**

CARTE ACHAT PUBLIC..... **à partir de 25,00 €/mois/carte**

BON À SAVOIR :
L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant aux entités publiques d'optimiser et de rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires dédiées. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

CARTE CORPORATE GROUPE

BON À SAVOIR :
L'offre de services Carte Corporate optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités privées, et ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

- Abonnement Pack Corporate (accès espaces dédiés, solution de connexion, outils de gestion) **25,00 €/mois** TVA
- Cotisation par carte Classic **5,00 €/mois** TVA
- Cotisation par carte Gold **12,00 €/mois** TVA
- Option non-solidarité..... **150,00 €/mois/contrat**
- Option de sur-différé
 - 30 jours standards + 15 jours **12,00 €/mois** TVA
 - 30 jours standards + 30 jours **19,20 €/mois** TVA
 - 30 jours standards + 45 jours **26,40 €/mois** TVA
 - 30 jours standards + 55 jours **33,60 €/mois** TVA

Services à l'acte	
Envoi spécifique des cartes (métropole + AR)	**7,60 €**
Envoi spécifique des cartes (hors métropole et international + AR)	**9,00 €**
Envoi spécifique code confidentiel (métropole + AR)	**7,60 €**
Envoi spécifique code confidentiel (hors métropole et international + AR)	**9,00 €**
Refabrication carte Classic et Gold carte bloquée (saisie de 3 codes faux/toutes détériorations de la part du client)	**12,40 €**
Refabrication carte Classic et Gold (suite mise en opposition pour vol, perte ou utilisation frauduleuse)	**Gratuit**
Réédition du code confidentiel	**8,90 €**

ASSURANCES

(1) Sous réserve d'acceptation de la mise en place du plafond par votre Caisse d'Epargne.

BON À SAVOIR :
L'assurance moyens de paiement « Pro Plus »[1][2] couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

- Assurance moyens de paiement « Pro Plus »[1][2] **20,30 €/an/compte**
- Assurance moyens de paiement des Associations et organismes à but non lucratif[1][2] **16,30 €/an/compte**
- SécurExpress Assurances **6,85 €/trimestre**

> 1.7. SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

SP PLUS (SERVICE DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)

BON À SAVOIR :
SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

- Frais de mise en service TVA
 - SP PLUS **200,00 €**
 - JePaieEnLigne **180,00 €**
 - JePaieEnLigne EXPRESS **50,00 €**
- Abonnement mensuel TVA
 - SP PLUS **35,00 €**
 - JePaieEnLigne **18,00 €**
 - JePaieEnLigne EXPRESS **5,00 €**
- Frais liés aux transactions
 - De 1 à 2 000 transactions/mois **0,13 €/transaction**[3] TVA
 - À partir de 2 001 transactions/mois **Nous consulter**
 - Commission monétique sur paiement **Nous consulter**
- Options TVA

	SP PLUS	JEPAIEENLIGNE	JEPAIEENLIGNE EXPRESS
Canal de vente - Lien sécurisé vers site WEB marchand - VAD (téléphone, courrier, fax, e-mail)	✓ **5,00 €/mois***	× ×	× ×
Moyen de paiement - Cartes bancaires, Visa, MC, eCB - Solution de paiement mobile et digitale (Google Pay et Apple Pay)	**0,13 €/transaction** **5,00 €/mois**		

(1) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(2) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.
(3) A cette tarification s'ajoutent les commissions monétiques.

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

Cartes privatives			
- American Express	**5,00 €/mois***	×	
- Cofinoga, Cetelem	**5,00 €/mois***	×	**5,00 €/mois***
- Paypal	**5,00 €/mois***	×	
Typologie de paiement			
- Paiement à la commande	✓	✓	✓
- Paiement à la livraison	✓	✓	✓
- Paiement différé	✓	✓	✓
- Paiement fractionné	✓	✓	✓
- Paiement par e-mail	**5,00 €/mois***	**5,00 €/mois***	✓
- Paiement par identifiant	**15,00 €/mois***	×	×
- Paiement par batch	**15,00 €/mois***	×	×
- Paiement en devises	**20,00 €/mois***	×	×
Back-office de gestion des paiements			
- Mode interface sécurisé	✓	✓	✓
- Mode WEB services	**500,00 €***	×	×
- Personnalisation de la page de paiement	✓	✓	×
Pilotage risques			
- Niveau 1	**15,00 €/mois***	**15,00 €/mois***	×
- Niveau 2	**10,00 €/mois***	**10,00 €/mois***	×
Reporting			
- E-mail de confirmation de paiement au commerçant	✓	✓	✓
- Fichier reporting transactions et opérations	**5,00 €/mois***	**5,00 €/mois***	×
- Rapprochement bancaire visuel	**10,00 €/mois***	**10,00 €/mois***	×
- Rapprochement bancaire visuel et par fichier	**20,00 €/mois***	**20,00 €/mois***	×
- Rapprochement impayés visuel	**10,00 €/mois***	**10,00 €/mois***	×
- Rapprochement impayés visuel et par fichier	**20,00 €/mois***	**20,00 €/mois***	×
Services additionnels			
- Insertion d'un logo (page paiement et e-mail confirmation)	✓	✓	✓
- E-mail de confirmation de paiement à l'internaute	✓	✓	✓
- Pages de paiement en multi-langues	✓	✓	✓
- Affichage montant en multi devises	✓	×	✓
- Gestion du profil administrateur	**10,00 €/mois***	×	×
Modalités de facturation spécifique			
- Facturation pour saisonnier	**10,00 €/mois***	**10,00 €/mois***	×

✓ Service offert en standard × Service non disponible * Service en option

■ PayPlug Entreprise[1]

BON À SAVOIR :
Développez votre activité sur Internet avec Payplug Entreprise. Une solution simplifiée pour encaisser les paiements par carte en ligne de vos clients. Un service de la société PayPlug, proposé par Caisse d'Epargne.

- Frais d'installation **Gratuit**
- Abonnement mensuel
 - Starter **10,00 €/mois** TVA

- Pro **30,00 €/mois** TVA
- Entreprise **Nous consulter**
- Frais de transaction **Nous consulter**
- Paiement en 3 ou 4 fois garanti avec ONEY[2] (disponible avec l'offre PAYPLUG Pro et Entreprise) **Nous consulter**
- IZ e-commerce[3] **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Développez votre activité sur Internet. Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

■ Location de terminaux de paiement électroniques (TPE) **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Caisse d'Epargne propose une gamme complète de contrats monétiques accepteurs en proximité et en vente à distance sécurisée. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre chargé de clientèle spécialisé.

TAP TO PAY **Nous consulter**

DÉFINITION
Encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion Internet et l'application Tap to Pay de Caisse d'Epargne.

PAIEMENT « N FOIS » AVEC ONEY[1] **Nous consulter**

PAIEMENT « DCC » AVEC PLANET PAYMENT[2] **Nous consulter**

Paiement « DCC » est un service de change dynamique au point de vente.

PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES TVA **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

(1) Service de la société Payplug Entreprise, proposé par Caisse d'Epargne. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 10 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.
(2) Le paiement garanti en 3 ou 4 fois de Oney est disponible dans le cadre de la souscription d'une Offre Premium ou Pro de PayPlug. Le e-commerçant conclut un contrat avec Oney pour bénéficier de ce service. Oney Bank SA au capital de 51 286 585 € - Siège social : 34 avenue de Flandre 59170 Croix - RCS Lille Métropole 546 380 197 - N°ORIAS : 07 023 261 - www.orias.fr.PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 275 565,50 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881.
(3) IZ e-commerce est un service de Regicom, proposé par Caisse d'Epargne. Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 €- RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France..

1 BANQUE AU QUOTIDIEN

SMILE&PAY[3] **Nous consulter**

DÉFINITION
Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débuter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

HEOH[4] **Nous consulter**

DÉFINITION
L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE... ainsi que pour encaisser des pourboires depuis un terminal de paiement.

BON À SAVOIR :
L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

AUTRES SERVICES D'ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

- Solution Bridge[5] : initiation de paiement par virement pour le règlement des factures..... **Nous consulter**

(1) Paiement « N Fois », service de la société ONEY BANK, proposé par la Caisse d'Epargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 51 286 585 euros, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.
(2) Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par la Caisse d'Epargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380 000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre
(3) Smile&Pay est un service proposé par Caisse d'Epargne. Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. Smile&Pay est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.
(4) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Epargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 750 374 €. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).
(5) Bridge est un service de Perspecteev, proposé par Caisse d'Epargne. Perspecteev, société par actions simplifiée au capital de 759 916,80 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 529 196 313, dont le siège social est 4, rue de la pierre levée, 75011 Paris. Perspecteev est agréée en qualité d'établissement de paiement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), sous le numéro 16918, afin d'effectuer les services d'initiation de paiement et d'information sur les comptes.

2 LES FINANCEMENTS

> 2.1. CYCLE D'EXPLOITATION

FRAIS DE DOSSIER EN % DU MONTANT DE L'ENGAGEMENT (CRÉATION, RENOUVELLEMENT DU CONCOURS)..... 1,00 % (MIN. 250 €)

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
 - Frais de mise en place.....**1,00 %/an**
 - Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé.....**Nous consulter**
 - Commission d'engagement.....**1,00 %**

DÉFINITION
Commission calculée lors de la mise en place du crédit en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue annuellement ou trimestriellement.

 - Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client).....**Taux d'usure en vigueur**
- Découvert non autorisé
 - Taux d'intérêt[1]**Taux maximum autorisé par la législation en vigueur**
- Commission de non-utilisation**Nous consulter**

DÉFINITION
Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert, perçue à chaque arrêté trimestriel.

- Commission d'immobilisation[2].....**1,75 %, plafonné à 100% des intérêts débiteurs de la période**

DÉFINITION
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

- Commission sur le plus fort découvert.....**0,11 %**

DÉFINITION
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

ESCOMPTE[3]

- Taux d'intérêt.....**Nous consulter**
- Traitement de remise d'effets.....**0,90 €/effet**
- Commission de non utilisation applicable à la différence entre le montant de l'autorisation d'escompte accordée et le montant de l'escompte utilisé constaté quotidiennement (payable à chaque arrêté trimestriel).....**Nous consulter**

(1) Dans l'hypothèse où l'Euribor 3 mois serait inférieur à 0, cet indice sera réputé égal à 0.
(2) Perçu sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.
(3) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et montant des effets escomptés.

2 LES FINANCEMENTS

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY)

BON À SAVOIR :
La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles à Caisse d'Epargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

- Frais de mise en place de convention cadre **100,00** €
- Remise de bordereau de cession de créances **20,00 €/remise**
 - Cession de créance notifiée **19,00 €/créance**
 - Cession de créance non notifiée **16,00 €/créance**
- Commission de règlement sur cession de créance TVA non notifiée **40,00** €
- Prorogation **20,00** €
- Créance impayée **32,00 €/créance**
- Lettre de relance sur créance Dailly non réglée **22,00** €
- Service E-dailly **Gratuit**

GESTION DU POSTE CLIENTS

BON À SAVOIR : financement de vos factures
Caisse d'Epargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Affacturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client..... **Nous consulter**
 - Commission de financement **Nous consulter** TVA
 - Commission d'affacturage **Nous consulter** TVA
- Flash Factures : Solution de financement en ligne de la facture..... **Nous consulter**
- Offre d'assurance-crédit (EASYLINER ET TRADELINER) : pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales... **Nous consulter**
- Offre de renseignement commercial et recouvrement VISIONDEV : pour connaître et suivre en ligne la santé financière de vos clients et prospects (sous réserve de disponibilité de l'offre)... **Nous consulter** TVA

LIGNES DE TRÉSORERIE INTERACTIVES LTI (RÉSERVÉ AU SECTEUR PUBLIC)

- Taux..... **Taux personnalisé**
- Commission d'engagement..... **Nous consulter**
- Commission de gestion..... **Nous consulter**
- Commission de mouvement..... **Nous consulter**
- Commission de non-utilisation..... **Nous consulter**

FINANCEMENT DES STOCKS..... **Nous consulter**

AVAL DE TRAITE

- Commission sur aval de traite..... **Nous consulter**

> 2.2. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

CAUTIONS BANCAIRES ET GARANTIES À PREMIÈRE DEMANDE

- Frais d'émission d'un acte simple sur imprimé pré-établi et normalisé..... **à partir de 110,00 €/dossier**
- Frais d'émission d'un acte complexe sur imprimé fourni par le client (nécessitant une validation juridique)..... **à partir de 140,00 €/dossier**
- Commission d'engagement annuelle..... **2,00 %/an (min. 110,00 €/dossier)**
- Avenant à la caution bancaire (modification de l'acte d'origine)..... **110,00 €/dossier**
- Cautions de marché, accises, agro-alimentaire, douane, professions réglementées..... **Nous consulter**
- Acte rectificatif..... **55,00 €**

> 2.3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

FRAIS DE MISE EN PLACE MOYEN LONG TERME

- Crédits d'investissement
 - Frais de dossier (en % du capital emprunté)..... **1,00 % (min. 250,00 €/dossier)**
 - Pour les dossiers innovation (suivis par l'Agence Innovation)..... **Nous consulter**
- Commission annuelle d'engagement
 - Prêt moyen-long terme..... **1,00 %**
- **PRÊT À IMPACT**
 Offre avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière..... **Nous consulter**
- **NUMAIRIC**
 Solution de financement en ligne réservée au Secteur Public.
 Simulateur en ligne sur www.caisse-epargne.fr/souscrire/pret-collectivites[1] **Nous consulter**

AUTRES PRESTATIONS

- Réédition de contrat à la demande du client **50,00 €**
- Réédition du tableau d'amortissement **20,00 €**
- Simulation de décompte de remboursement anticipé..... **40,00 €**
- Commission de non utilisation..... **Nous consulter**
- Indemnité de réaménagement..... **Nous consulter**
- Délégation de loyers ou de contrat d'assurance (par acte)..... **80,00 €**
- Avenant pour
 - Changement de compte support de prélèvement **10,00 €**
 - Changement de quantième (date d'échéance)..... **100,00 €**
 - Réaménagement de taux, durée de la phase d'amortissement ou changement de produit..... **Nous consulter**
 - Autres modifications : **1% du CRD[2]**

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès à internet ou votre opérateur de téléphonie mobile
(2) CRD : capital restant dû à la date de l'avenant.

2 LES FINANCEMENTS

- Opposition à la vente d'un fonds de commerce **150,00 € + frais réels**
- Relance sur demande de bilan **15,00 €**
- Recherche sur crédit **50,00 €**
- Frais de mise en demeure crédit en impayé (envoi recommandé) **Gratuit**
- Attestations diverses sur crédit en cours **50,00 €**
- Commission de restructuration **1% du CRD(1)**

ASSURANCE DES EMPRUNTEURS(2) **Nous consulter**

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts.
En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

COUVERTURE DE TAUX

- Instruments financiers **Nous consulter**

INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- Montage de financements structurés (LBO...), transmission d'entreprises **Nous consulter**

GARANTIES SUR PRÊTS

S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, modificative ou de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

- Caution personne physique ou morale **120,00 €/acte**
- Nantissement fonds de commerce **650,00 €/acte**
- Nantissement de contrat d'assurance (Groupe Caisse d'Epargne) **120,00 €/acte**
- Nantissement de contrat d'assurance (hors Groupe Caisse d'Epargne) **240,00 €/acte**
- Gage de véhicule **175,00 €/acte**
- Gage de biens meubles corporels sans dépossession **550,00 €/acte**
- Blocage de compte courant d'associés **100,00 €/acte**
- Nantissement de compte courant ou de dépôt **100,00 €/acte**
- Nantissement de compte épargne **100,00 €/acte**
- Nantissement de compte titres financiers (compte détenu dans une SA, SAS…) **150,00 €/acte**
- Nantissement externe de compte titres financiers **275,00 €/acte**
- Nantissement de parts sociales de SARL/SNC/SCI/SCPI **730,00 €/acte**
- Promesse d'affectation hypothécaire **100,00 €/acte**
- Hypothèque fluviale, maritime et aérienne **Nous consulter**
- Engagement de non cession de parts **85,00 €/acte**
- Cession ou délégation de créance civile signifiée ou non signifiée **85,00 €/acte**
- Cession ou délégation de loyer **85,00 €/acte**
- Cautionnement mutuel (CEGC-SACCEF, BPI France…) **Nous consulter**
- Rédaction d'acte commun de garantie dans le cadre d'un pool **Nous consulter**

(1) CRD : capital restant dû à la date de l'avenant.
(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 euros - 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris.

- Convention de subordination **120,00 €/acte**
- Mainlevée d'une garantie
 - Nantissement de fonds de commerce, matériel et outillage **380,00 €/acte**
 - Nantissement de parts sociales de SARL/SNC/SCI/SCPI **215,00 €/acte**
 - Autres **81,00 €/acte**
- FIDUCIE Sûreté **Nous consulter**

> 2.4. FINANCEMENT DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

FINANCEMENTS

- Honoraires de montage ou d'arrangement (frais de dossier) **Nous consulter**
- Commission d'engagement sur autorisation de crédit **Nous consulter**
 (Calculée en % annuel du montant de l'ouverture de crédit autorisé)
- Frais de renouvellement, prorogation, augmentation de concours **Nous consulter**
 (Frais prélevés lors du renouvellement, de la prorogation ou de l'augmentation d'un concours, facturés en % du montant du concours)
- Frais de modification contractuelle **Nous consulter**

CAUTIONS IMMOBILIÈRES

- Garanties Financières d'Achèvement (GFA)
 - GFA (en % du CA TTC) **Nous consulter**
 - GFA VRD[1] (en % de l'assiette de la caution) **Nous consulter**
- Engagements par signature (en % de l'assiette de la caution) **Nous consulter**

COMPTE RÉSERVATAIRE

- Ouverture et gestion de compte réservataire **Gratuit**

> 2.5. FINANCEMENT LOCATIF

CRÉDIT BAIL IMMOBILIER TVA **Nous consulter**

CRÉDIT BAIL MOBILIER TVA **Nous consulter**

LEASE BACK TVA **Nous consulter**

LOCATION LONGUE DURÉE TVA **Nous consulter**

SIMPEL[2]

Offre de financement des ventes en location financière proposée par notre filiale **Nous consulter**

(1) Voirie, Réseau, Divers.

(2) SIMPEL fait partie de BPCE Lease - Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros – Établissement de Crédit Spécialisé – Siège social : 7, promenade Germaine Sablon – 75013 Paris – RCS Paris 379 155 369 – N° TVA : FR 81 379 155 369 Adresse administrative : 4 place de la Coupole – BP 70051 – 94222 Charenton-le- Pont Cedex – Tél. : +33 (0)1 58 32 80 80 – www.lease.bpce.fr

3 LES PLACEMENTS

> 3.1. ÉPARGNE BANCAIRE[1]

- Relevés de comptes multiproduits **Nous consulter**
- Frais d'estimation de bien **Nous consulter**

DÉPÔT À TERME

- CAT à taux fixe **Nous consulter**
- CAT Vert **Nous consulter**

DÉFINITION
Compte à terme à taux progressif dont l'objet est de financer des projets à impact environnemental positif.

- CAT à taux progressif **Nous consulter**

DÉFINITION
Compte à terme à taux progressif dont la somme déposée demeure bloquée jusqu'au terme prévu lors de la souscription.

`

LIVRET A **Nous consulter**

CSL RÉGIONAL **Nous consulter**

CSL ASSOCIATIS/CSL LOGEMENT SOCIAL **Nous consulter**

EMPRUNTS BPCE **Nous consulter**

PARTS SOCIALES **Nous consulter**

LIVRETS

- Relevés de compte (principal et complémentaire) selon périodicité et format par trimestre

	Format papier	Digital Box[2][3]
Relevés mensuels	**Gratuit**	**Gratuit**
Relevés bimensuels	**6,00** €	**Gratuit**
Relevés décadaires	**10,00** €	**Gratuit**
Relevés hebdomadaires	**13,00** €	**Gratuit**
Relevés journaliers	**80,00** €	**Gratuit**

- Retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne
 - Délivrance et mise à disposition d'un accréditif **Gratuit**
 - Retrait avec accréditif[4] **Gratuit**

FRAIS DE TENUE DE COMPTE SUR LIVRET INACTIF [5] **30,00 €/AN**
COMPTE INACTIF AU SENS DE L'ARTICLE L. 312-19 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

(1) Sous réserve d'éligibilité.
(2) Service disponible pour les relevés professionnels du titulaire de l'abonnement CE net.
(3) Abonnement CE net en supplément.
(4) Ne concerne que le Livret A.
(5) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

> 3.2. ÉPARGNE FINANCIÈRE

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

BON À SAVOIR :
Le détail et les conditions de vos placements (notamment les frais d'entrée, de sortie et de gestion, variables selon les OPC) sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers, disponible auprès de votre Chargé d'Affaires. Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

TITRES DE CRÉANCES

- Certificat de dépôt négociable **Nous consulter**
- Titres négociables à moyen terme **Nous consulter**
- Autres titres de créances à formule **Nous consulter**

GESTION DE TRÉSORERIE

- TRESEO - Placement Automatisé de Trésorerie **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
TRESEO - Placement Automatisé de Trésorerie place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/rachat quotidiens d'OPC monétaires.

GESTION SOUS MANDAT

- Pour déléguer la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières **Nous consulter** TVA

GESTION CONSEILLÉE

- Pour bénéficier de l'appui permanent d'une équipe d'experts **Nous consulter**

CONTRAT DE CAPITALISATION

- Pour investir dans un cadre avantageux **Nous consulter**

ANALYSE DE PORTEFEUILLE

- Pour analyser la rentabilité et la diversification de votre portefeuille **Nous consulter** TVA

3 LES PLACEMENTS

> 3.3. COMPTES TITRES

BON À SAVOIR :
Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il vous convient de vous reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Epargne vous fournit. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

DROITS DE GARDE (SUR LA BASE D'UNE VALORISATION AU 31/12) TVA

- Titres hors groupe BPCE
 - Frais fixe par ligne **4,00** €
 - Commission proportionnelle sur encours du portefeuille..... **0,30 %**
 - Minimum de perception/compte..... **35,00** €/an
 - Maximum de perception/compte..... **350,00** €/an
- Titres du groupe BPCE
 - Sur emprunts groupe BPCE..... **Gratuit**
 - Sur titres du groupe BPCE hors emprunts groupe BPCE..... **25,00** €/an
 - OPC groupe BPCE **Nous consulter**

FRAIS DE TENUE ET DE GESTION DE COMPTE TITRE INACTIF (1)..... APPLICATION DES DROITS DE GARDE DANS LA LIMITE DE 30,00 €/AN

ORDRES DE BOURSE - BOURSE FRANÇAISE

	Par téléphone(2)	CE net(3)
Commission proportionnelle (ordre < 5 K€)	**1,40 %**	**0,42 %**
Commission proportionnelle (ordre ≥ 5 K€)	**1,30 %**	**0,33 %**
Minimum de perception	**19,00** €	**7,20** €
Ordre non exécuté ou annulé	**Gratuit**	**Gratuit**

ORDRES DE BOURSE - BOURSES ÉTRANGÈRES

- Commission fixe..... **40,00** €
- Commission proportionnelle **0,50 %**
 - Minimum de perception **46,00** €
 - Maximum de perception **229,00** €
 - Frais de brokerage..... **Selon pays**
- Souscription OPCVM d'autres banques**29,50** € **+ frais d'entrée éventuels du Fonds**

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.
(2) Coût d'un appel local hors surcoût éventuel de votre opérateur en France métropolitaine.
(3) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès à internet ou votre opérateur de téléphonie mobile.

GESTION DE COMPTE TITRES

- Ouverture de compte-titres **Gratuit**
- Relevé trimestriel **Gratuit**
- Attestation de plus-values sur demande client **13,00** € TVA
- Édition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU) **Gratuit**
- Duplicata de l'imprimé fiscal unique (IFU) **Nous consulter** TVA
- Transfert de compte-titres ordinaires vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Transfert vers une autre banque **à partir de 108,33** € TVA
- Demande de LEI (Legal Entity Identifier) **Nous consulter** TVA
- Frais attestations retenues à la source titres allemands **Nous consulter** TVA
- Frais de recherche sur titres (hors comptes inactifs) :
 - Standard moins de 5 ans **80,00** € TVA
 - Standard plus de 5 ans **Nous consulter** TVA
- Autres recherches **Nous consulter** TVA
- Clôture de compte-titres (à l'initiative de la Caisse d'Epargne) **83,33** € TVA
- Frais de règlement livraison **300,00** € TVA
- Référencement de fonds **Nous consulter** TVA

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

> 4.1. INGÉNIERIE SOCIALE ET AUTRES ASSURANCES

Caisse d'Epargne met à votre disposition ses équipes spécialisées et s'appuie aussi sur les équipes multiexpertises du Groupe BPCE pour vous offrir une gamme complète de services d'ingénierie et d'assurances.

Epargne Salariale : Plan d'Epargne Entreprise (PEE), Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCOL), Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PERO) **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Les offres BOX OFFICE, Primissime, PERCOL&CO PERO et Intéressement de Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de motivation et de fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PER Collectif en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCOL) en contrepartie d'un risque de perte en capital. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

▪ Titres de services..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Les offres Titres de services Swile[1], proposées par Caisse d'Epargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (titres-restaurants) et permettent de les valoriser (titres cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Titre Restaurant « Swile Resto »[1]
- Titre Restaurant « Swile Resto » (cartes et chèques)[1]
- Titre cadeaux « Bimpli Cado » (cartes et chèques)[2]
- Titre cadeaux (carte) « Swile Cado »[1]

▪ Indemnités de Fin de Carrière/Indemnités de Licenciement[3] **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière)/IL (Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).

(1) Services fournis par Swile et distribué par Caisse d'Epargne. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 402,50 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173 . Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès – 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.
(2) Titres de services, services de la société Bimpli, proposés par la Caisse d'Epargne. Bimpli - SAS, société par actions simplifiée au capital de 1 002 700 euros - SIREN 833672413 RCS Paris, dont le siège social est situé Immeuble Odyssey 110 avecnue de France § 75013 Paris.
(3) « Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 10 848 004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Metropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

■ Assurance santé collective[1] **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

■ Protection Homme Clé[2] **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
En cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de la personne assurée, le contrat Protection Homme Clé[2] garantit le versement d'un capital[3] prédéfini à l'entreprise pour atténuer les répercussions de cette absence. Il permet par exemple d'engager les dépenses de recrutement et de formation d'un remplaçant, de faire appel à la sous-traitance, de conserver la confiance des clients, fournisseurs et investisseurs, de préserver la trésorerie.

■ Assurance Responsabilité des Dirigeants[4] **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Les assurances Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise (RCDE) et Responsabilité Civile des Dirigeants d'Association (RCDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion.

■ Assurance pour la protection de l'activité de l'entreprise[5] **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
WTW France, partenaire Caisse d'Epargne, vous propose des solutions d'assurances selon vos besoins : Dommages aux biens, Responsabilité civile & Protection juridique, Flotte automobile, Construction/réfection de bâtiments, Assistance Mission/Individuelle Accident, Marchandises transportées, Gestion du cyber risque, Fraudes.

■ Agent de sureté **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Caisse d'Epargne vous propose l'offre d'agent des suretés sur les dossiers cofinancés (financements bilatéraux d'une même opération réalisée par le client commun des banques).

(1) Assurance Santé collective est un contrat de APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(2) Protection Homme Clé est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. BPCE Vie, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des Assurances 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon – 75013 Paris. L'adhésion au contrat de prévoyance Homme Clé est soumise à la réalisation de formalités, notamment médicales selon le montant cumulé des capitaux garantis. Des limites d'âge sont appliquées.
(3) Selon conditions, limites et exclusions prévues aux documents contractuels en vigueur.
(4) Assurance RDE et RDA sont des contrats d'AIG Europe SA Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806). Siège social : 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX, 1 passerelle des reflets CS 60234 92913 Paris la Défense Cedex. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(5) Willis Towers Watson France Société de courtage d'assurance et de réassurance. Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 61311248637 - Siège social : Tour Hekla – 52, avenue du Général de Gaulle – 92800 Puteaux. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707. Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 9.

4 DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

> 4.2. INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- Opérations de couverture de risque
 - Couverture de risque de taux..... **Nous consulter**
 - Couverture de risque de change..... **Nous consulter**
 - Couverture de risque de matière première **Nous consulter**
- Intermédiation obligataire **Nous consulter**

> 4.3. INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

- Immobilier professionnel..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

- Offre Copropriétés **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Caisse d'Epargne propose aux syndics comme aux syndicats de copropriétaires une offre répondant aux nouvelles dispositions de la loi ALUR et permettant de faciliter la gestion des comptes et le traitement des opérations courantes ainsi que des solutions de financement destinées aux copropriétés (préfinancement des subventions, prêts collectifs...).

- Offres Réservataires..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Promoteurs immobiliers, Caisse d'Epargne met à votre disposition un compte unique spécial, dit « compte réservataires ». Ce compte est destiné à la domiciliation des dépôts de garanties des réservataires dans le cadre de la pré-commercialisation, puis la commercialisation de vos programmes.

> 4.4. NEOBUSINESS

Caisse d'Epargne accompagne les entreprises innovantes dans leur croissance avec des solutions dédiées sur l'ensemble du territoire.

> 4.5. BANQUE DE L'ORME

La Banque de l'Orme est une marque déposée par BPCE SA utilisée par Caisse d'Epargne pour sa clientèle d'entreprises en difficulté, sous plan ou sous administration provisoire. Voir plaquette tarifaire dédiée.

> 4.6. INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE

Caisse d'Epargne accompagne votre démarche environnementale et vos projets d'efficacité énergétique en liaison avec nos partenaires et filiales spécialisés du groupe (financements de projets liés aux énergies renouvelables et prêts bonifiés).

> 4.7. HYPERIA BANQUE DU DIRIGEANT

Caisse d'Epargne intervient sur l'ensemble des étapes clés de la vie des dirigeants et de leur entreprise. Pour répondre aux besoins en conseil exprimés par ces dirigeants, Caisse d'Epargne intègre dans son approche une démarche à 360° qui prend en compte l'ensemble des paramètres personnels et professionnels.

> 4.8. CONSEIL AUX ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

Offre de conseil pour accompagner les enjeux de développement et de performance des dirigeants. Elle est spécialisée dans l'efficience et la durabilité aux bornes de l'organisation, l'optimisation des coûts et des ressources, le changement d'échelle et la croissance.

- BPCE Partenaire Conseil[1] **Nous consulter**

> 4.9. CYBERSÉCURITÉ

Caisse d'Epargne vous accompagne dans votre activité pour protéger votre entreprise.

- Mailinblack[2] **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Des solutions de protection d'emails (frauduleux, spams…) et de sensibilisation des salariés proposées par notre partenaire Mailinblack afin de réduire les risques de subir une attaque informatique.

- Visiativ[3] **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
Un accompagnement des outils pour piloter sa cybersécurité via un service RSSI (Responsabilité Sécurité du Système d'Information) externalisé.

(1) BPCE Partenaire Conseil, société par actions simplifiée, au capital social de 700 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 938.787.280, dont le siège social est situé au 7 Pro Germaine Sablon 75013 Paris.
(2) MAILINBLACK, société par actions simplifiée au capital social de 200 000 €, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 449 002 104, dont le siège social est situé 4 Place Sadi Carnot, 13002 Marseille, représentée par la société BLACK ANGEL, elle-même représentée par Monsieur Thomas Kerjean, son Président en exercice.
(3) Visiativ, Société Anonyme, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246, au capital social de 2 640 783.60€ et situé à l'adresse suivante : 26 rue Benoît Bennier « Les bureaux verts » 69260 Charbonnières-les-Bains, France.

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL

> 5.1. TENUE DE COMPTE

COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Frais de tenue de compte en devises tous marchés **30,00 €/mois**
- Commission de mouvement
 - Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs/trimestre **0,22 %/trimestre**

BON À SAVOIR :
Abonnement Portail Trade : pour accéder à la gestion en ligne de vos opérations de Trade Finance (remises documentaires import/export, crédits documentaires import/export et garanties internationales).

> 5.2. À DESTINATION DE L'ÉTRANGER - IMPORT

CARTES

Se reporter à la page 18 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

COMMISSION DE CHANGE

- Contrevaleur jusqu'à 80 000 € **0,05 %**
- Contrevaleur pour la partie > à 80 000 € **0,025 %**
- Minimum de perception **16,10 €**

VIREMENTS ÉMIS VERS L'ÉTRANGER

	Centres d'Affaires/ Agences	CE net[1] / Télétransmission[1]
Virement SEPA	**6,50 €/virement**	**0,21 €/virement**
Autres virements en euros - Jusqu'à 80 K€ - Partie > 80 K€ - Minimum de perception	 **0,10 %** **0,05 %** **18,60 €**	**16,00 €/virement**
Virement en devises - Jusqu'à 80 K€ - Partie > 80 K€ - Minimum de perception	 **0,15 %**[2] **0,075 %**[2] **34,70 €**[2]	**16,00 €/virement + commission de change**

FRAIS DE RECHERCHE SUR VIREMENTS INTERNATIONAUX OU SEPA **22,92 €** TVA

FORFAIT FRAIS « OUR[3] » À LA CHARGE DU DONNEUR D'ORDRE
..... **0,05 %** (minimum 25,00 € maximum 110,00 €)

- Commission de réparation (correction de données incomplètes ou erronées) **16,40 €**

(1) Abonnement CE net en supplément.
(2) Commission de change incluse.
(3) Frais pris par les banques étrangères dans le choix de l'option «Tous frais à la charge du donneur d'ordre» lors d'un virement international émis.

DATES DE VALEUR APPLIQUÉES AUX TRANSFERTS

- Opérations en euros ou dans une autre devise de l'EEE
 - Virement émis en euros **Date de valeur J**
 - Virement émis avec change **J-1 ouvré**
 - Virement émis sans change **J**

PAIEMENT DE CHÈQUES ET CHÈQUES DE BANQUE ÉMIS À L'ÉTRANGER PAR NOS CLIENTS

- En euros ou en devises
 - Commission de service **0,10 %**
 - Minimum de perception **17,50** €
 - Maximum de perception **102,50** €
 - \+ Commission de transfert :
 - Jusqu'à 80 K€ **0,10 %**
 - Partie > 80 K€ **0,05 %**
 - Minimum de perception **17,90** €
 - \+ Commission de change (uniquement pour les chèques en devises)

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER Coût réel

REMISES FRAIS LIBRES IMPORT

- Commission d'encaissement **0,25 % min. 60,00** € **max. 170,00** €
- Commission d'acceptation **60,00** €
- Commission d'aval **Nous consulter**
- Commission de modification **40,00** €
- Commission de clôture **50,00** €
- Frais d'impayé **0,25 % min. 60,00** € **max. 170,00** €
- Frais SWIFT **30,00** € TVA
- Frais de port **16,30** € TVA
- Frais de courrier express
 - En Europe **50,00** € TVA
 - Hors Europe **70,00** € TVA

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

- Commission d'encaissement **0,25 % min. 60,00** € **max. 170,00** €
- Commission d'acceptation **60,00** €
- Commission d'aval **Nous consulter**
- Commission de modification **40,00** €
- Commission de clôture **50,00** €
- Frais d'impayé **0,25 % min. 60,00** € **max. 170,00** €
- Frais de bon de cession **70,00** €
- Frais SWIFT **30,00** € TVA

- Frais de port **16,30** € TVA
- Frais de courrier express
 - En Europe **50,00** € TVA
 - Hors Europe **70,00** € TVA

CRÉDIT DOCUMENTAIRE IMPORT

- Commission d'ouverture **0,27 % par trimestre indivisible**
 - Minimum de perception **130,00** €
- Commission de modification montant/durée **0,26 % par trimestre indivisible**
 - Minimum de perception **115,00** €
- Commission de modification (autre) **110,00** €
- Commission de levée ou d'examen de documents **0,125 %**
 - Minimum de perception **105,00** €
 - Maximum de perception **208,00** €
- Frais d'irrégularités **115,00** €
- Commission de paiement **0,15 %**
 - Minimum de perception **20,80** €
 - Maximum de perception **124,90** €
- Commission d'acceptation ou de paiement différé **0,125 % par mois indivisible**
 - Minimum de perception **105,00** €
- Frais d'émission d'un bon de cession **80,00** €
- Supplément montage spécifique **100,00** €
- Frais SWIFT **25,00** € TVA
- Frais de télécopie **23,50** €
- Frais de courrier simple **16,30** €
- Frais de courrier express **58,33** € TVA
- Frais de dossier clause UPAS **100,00** €**/activation**

> 5.3. GARANTIES INTERNATIONALES

GARANTIES INTERNATIONALES ET STAND-BY LETTERS OF CREDIT (SBLC'S) EXPORT (ÉMISES)

- Commission d'engagement payable trimestriellement par avance **entre 1,5 % et 3 %/an**
 - Minimum de perception **80,00** €**/trimestre**
- Commission de modification (autre que prorogation ou augmentation de montant) **150,00** €
- Commission de mise en jeu **1,25 % avec un minimum de 150,00** €
- Frais de sollicitation de main levée **100,00** €
- Frais d'acte **250,00** €
- Frais d'acte complexe **Nous consulter**

- Frais de projet/majoration **400,00** €
- Frais SWIFT **30,00** € TVA
- Frais de port **16,30** € TVA
- Frais de courrier express
 - En Europe **50,00** € TVA
 - Hors Europe **70,00** € TVA
- Frais de rédaction de projet **minimum de perception 125,00** €

STAND BY ET GARANTIES INTERNATIONALES : GARANTIES RECUES

- Commission de notification **1,00 % avec un minimum de 150,00** €
- Avis sur texte **Nous consulter**
- Frais de modification **150,00 €/acte**
- Pré-vérification des documents avant mise en jeu **250,00** €
- Frais de mise en jeu **150,00** €
- Frais de main levée **100,00** €

OFFRE COFACE **Nous consulter**

BON À SAVOIR :
En partenariat avec Coface[1], Caisse d'Epargne propose des solutions adaptées à la sécurisation de votre poste clients.

> 5.4. EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER - EXPORT

VIREMENT REÇU DE L'ÉTRANGER

- Virement SEPA **Gratuit**
- Autres virements en euros **17,00** €
- Virement en devises **17,00** € **+ commission de change**
- Commission de réparation (correction coordonnées incomplètes ou erronées) **16,40** €
- Frais de recherche de virement **15,60** €

DATES DE VALEURS APPLIQUÉES AUX RAPATRIEMENTS

- Opérations en euros
 - Rapatriement sans change **J = date de réception des fonds**
 - Rapatriement avec change **J + 2 (délai de change)**

ENCAISSEMENTS (EFFETS) LIBRES EXPORT

- Commission d'encaissement **0,20 % min. 60,00** € **max. 170,00** €
- Commission d'acceptation **60,00** €
- Frais de relance **40,00** €
- Commission de modification **40,00** €
- Commission de clôture **50,00** €

(1) Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface), société anonyme au capital de 137 052 417,05€, dont le siège social est 1, place Costes et Bellonte - 92270 Bois-Colombes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numero B 552 069 791.

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL

- Frais d'impayé **0,20 % min. 60,00** € **max. 170,00** €
- Frais SWIFT **30,00** € TVA
- Frais de port **16,30** € TVA
- Frais de courrier express
 - En Europe **50,00** € TVA
 - Hors Europe **70,00** € TVA

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission d'encaissement **0,20 % min. 60,00** € **max. 170,00** €
- Commission d'acceptation **60,00** €
- Frais de relance **40,00** €
- Commission de modification **40,00** €
- Commission de clôture **50,00** €
- Frais d'impayé **0,20 % min. 60,00** € **max. 170,00** €
- Frais SWIFT **30,00** € TVA
- Frais de port **16,30** € TVA
- Frais de courrier express
 - En Europe **50,00** € TVA
 - Hors Europe **70,00** € TVA

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT ≤ 100 K€ - FORFAITS

- Crédit Documentaire notifié inférieur à 100 K€ **320,00** €
- Crédit Documentaire confirmé inférieur à 50 K€ **440,00** €
- Crédit Documentaire confirmé de 50 K à 100 K€ **570,00** €
- Modification supplémentaire **60,00** €
- Utilisation supplémentaire **100,00** €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT > 100 K€ - TARIFICATION UNITAIRE

- Frais d'ouverture **20,00** €
- Commission de notification
 - ≤ 1 500 K€ **1 ‰**
 - > 1 500 K€ **0,5 ‰**
 - Minimum **115,00** €
- Commission de modification **115,00** €
- Commission de levée de documents
 - Taux **1,5 ‰**
 - Minimum **140,00** €
- Commission d'encaissement
 - Taux **1 ‰**
 - Minimum **75,00** €

- Frais d'intervention à la demande **100,00** €
- Commission de transfert
 - Taux **1,25 ‰**
 - Minimum **125,00** €
- Commission de paiement sur transfert
 - Taux **0,625 ‰**
 - Minimum **115,00** €
- Commission de confirmation
 - Taux **Nous consulter**
- Commission d'acceptation ou de paiement différé
 - Taux **Nous consulter**
- Frais de télécopie/SWIFT **35,00** € TVA
- Frais de courrier simple **20,00** €
- Frais de courrier express **60,00** € TVA
- Frais de pré-vérification des documents **200,00** €
 (prérequis : demande expresse du bénéficiaire, intégralité des documents requis au titre du crédit, documents parfaitement lisibles)

> 5.5. FINANCEMENTS À L'INTERNATIONAL

MCNE (MOBILISATION DE CRÉANCES NÉES SUR L'ÉTRANGER)

- Ouverture d'une ligne d'autorisation **1,00 % du montant cédé min. 100,00 €/ligne**
- Remise de bordereau de cession de créance **20,00 €/remise**
 - Cession d'une créance non notifiée **19,00 €/créance**
- Prorogation (hors frais de port) **20,00** €
- Créance impayée **32,00 €/créance**
- Lettre de relance sur créance non réglée **20,00** €

AVANCES EN DEVISES

- Commission de mise en place **1,00 %/an**
- Frais de tirage **90,00 €/tirage**
- Prorogation **60,00** €
- Remboursement anticipé **Nous consulter**
- Taux de l'avance en devise
 **taux de référence de la devise(1) (ex : Euribor 3 mois pour l'EUR) + 3,00 %**

> 5.6. ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

- Réception de MT101 en provenance de banques tierces
 - Abonnement mensuel **Nous consulter**
 - Envoi de MT940 vers des banques tierces **Nous consulter**
 - Abonnement mensuel par compte **Nous consulter**
 - Par compte supplémentaire **Nous consulter**

(1) Si le taux est inférieur à 0, l'indice sera alors réputé égal à 0.

5 LE COMMERCE INTERNATIONAL

> 5.7. OPÉRATIONS DE CHANGE

RÉALISÉES PAR LA SALLE DES MARCHÉS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES

- Frais de mise en place d'une opération au comptant **Gratuit**
- Frais de mise en place d'une ligne de change à terme **30,00** €
- Frais de mise en place d'une enveloppe de change **50,00** €
- Autres opérations (prorogations, levées anticipées...) **Nous consulter**

COMMISSION DE CHANGE

- Contrevaleur jusqu'à 80 K€ **0,05 %**
- Contrevaleur pour la partie > à 80 K€ **0,025 %**
- Minimum de perception **16,10** €

RÉALISÉES EN LIGNE DANS CLICKNTRADE[1]

- Abonnement **Gratuit**
- Mise en place d'une ligne de change à terme **Gratuit**
- Frais de modifications prorogation levée anticipée **40,00** €
- Mise en place d'une enveloppe de change (offre TAP+) **40,00 €/enveloppe**

> 5.8. OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL Nous consulter

BON À SAVOIR :
Caisse d'Epargne à travers ses Partenaires Pramex et Globallians vous accompagne pour vos projets de développement à l'international (création de filiale, sourcing, ressources humaines...).

(1) Sous réserve de disponibilité des fonds.

6 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

> 6.1. RECHERCHE DE DOCUMENT

- Recherche de moins d'un an[1] **14,92** € TVA
- Recherche de plus d'un an[1] **29,58** € TVA
- Recherches complexes (à partir de 3 documents sur moins d'un an ou de 2 documents sur plus d'un an) **41,67** €**/heure** TVA

DIVERS

- Service d'information commerciale VisionDév **Nous consulter**
- Cautions de marché, accises, douane, agroalimentaire, distributeurs et garanties des professions réglementées **Nous consulter**
- Frais pour délivrance d'attestation **13,00** €**/attestation** TVA
- Frais de recherche d'adresse inconnue / PND (Pli Non Distribué) **20,00** €

> 6.2. LOCATION DE COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort TVA

	Frais
▪ Type A	**200,00** €**/an**
▪ Type B	**150,00** €**/an**
▪ Type C	**225,00** €**/an**
▪ Type D	**154,17** €**/an**
▪ Type E	**133,33** €**/an**

	Frais
▪ Type F	**104,17** €**/an**
▪ Type G	**70,83** €**/an**
▪ Type H	**100,00** €**/an**
▪ Type I	**258,33** €**/an**
▪ Type J	**70,83** €**/an**

- Renouvellement de carte de contrôle d'accès **5,08** € TVA
- Ouverture forcée suite à perte de clé **516,67** € TVA

> 6.3. JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service **Nous consulter** TVA

(1) Exonéré de TVA hormis quand cela se rapporte au compte titres.

7 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

> 7.1. COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- Commission d'intervention **9,50** €**/opération**
 - Dans la limite d'un plafond journalier de..... **100,00** €

> 7.2. LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)[1] **10,00** €
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant[2] :
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction TVA
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de provision
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Pour un chèque < ou égal à 50,00 € **20,50** €[2]
 - Pour un chèque > à 50,00 € **40,50** €[2]

 (dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **20,00** €

> 7.3. LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS[3]

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)[1] **10,00** €

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
(3) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télérèglement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant :
 - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
 - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement
 - et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,50 €**(1)
 - Frais dans la limite d'un plafond de **40,00 €/jour**

> 7.4. LES INCIDENTS LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

- Frais impayé carte bancaire coût lié au traitement des acceptations carte bancaire revenus impayés **65,00 €/impayé**
- Frais de capture d'une carte pour usage abusif par un commerçant ou un distributeur automatique de billets d'une autre banque (carte avalée) **31,67 €** TVA
- Frais d'ouverture d'un dossier de surveillance suite à un incident de paiement pour carte **10,00 €**(2)
- Frais d'information préalable pour opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire. **Gratuit**

> 7.5. AUTRES INCIDENTS

- Frais de lettre d'information pour compte irrégulier, envoi simple **10,00 €**(3)
- Frais de lettre d'information pour compte-débiteur permanent, envoi simple **10,00 €**(3)
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **81,00 €**(3)
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur
 10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite de 83,33 € HT

> 7.6. OPPOSITIONS

- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur **16,95 €**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur **22,95 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA
 - En selfcare **Gratuit**
 - En Centre d'Affaires/Agence **30,00 €**
- Retrait de consentement / ajout d'un émetteur sur sa liste noire (opposition permanente). **Gratuit**
- Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements par couple ICS/RUM (Référence Unique de Mandat) ou ICS **Gratuit**
- Ajout d'un émetteur à sa liste blanche **Gratuit**

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.
(2) La surveillance consiste à réaliser des opérations techniques visant au blocage de la carte et à adresser au titulaire du compte un courrier d'information préalable avant déclaration de retrait de la carte pour usage abusif au fichier central des retraits de cartes bancaires («CB») géré par la Banque de France.
(3) Frais de poste inclus.

8 LEXIQUE

AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT
Contrat de crédit en vertu duquel Caisse d'Epargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

AGIOS
Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions. Le calcul de ces intérêts s'effectue sur la base des dates de valeur.

ARRÊTÉ DE COMPTE
Caisse d'Epargne établit un arrêté de compte (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période définie avec le client (mois ou trimestre), qui reprend notamment :
- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le Taux Effectif Global (TEG).Sauf dispositions particulières, la périodicité des arrêtés de compte appliquée sera trimestrielle.

BIC/IBAN
Le BIC (Bank Identifer Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

CALCUL DES INTÉRÊTS DÉBITEURS
Les intérêts débiteurs sont calculés sur le montant des sommes effectivement utilisées au titre d'un découvert autorisé ou non. Les intérêts débiteurs sont calculés en appliquant le taux du découvert aux soldes débiteurs en valeur constatés sur le mois. Ils sont calculés sur la base d'une année de 365/366 jours.

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE
Un certificat électronique est une carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

CHÈQUE
Moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur). La validité du chèque est de 1 an et 8 jours. Dès la remise ou l'envoi du chèque au bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.

CHÈQUE DE BANQUE
Chèque émis par la banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte bancaire du client, est ainsi garanti.

COMMISSION DE MOUVEMENT
Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs

de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT
Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION D'INTERVENTION
Somme perçue par Caisse d'Epargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

COMMISSION D'ENGAGEMENT
Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

COMMISSION DE NON UTILISATION
Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel.

COMPTE INACTIF
Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

DATES DE VALEUR
La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios). La date de l'opération et la date de valeur peuvent donc être différentes.

DÉLAI D'ENCAISSEMENT
Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, le montant du chèque est, en principe, disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai d'encaissement maximum de 60 jours calendaires pendant lequel elle peut en refuser le paiement.

Aussi, Caisse d'Epargne fait une avance sur le chèque remis à l'encaissement aussi longtemps que ce délai d'encaissement existe et qu'elle vous permet d'utiliser la provision apportée par ce chèque. Caisse d'Epargne peut refuser, après vous avoir informé, de faire une avance sur un chèque tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé. La provision sera alors indisponible.

DÉPASSEMENT
Découvert tacitement accepté en vertu duquel Caisse d'Epargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

8 LEXIQUE

DSP
Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EBICS + EBICS T/S :
Electronic Banking Internet Communication Standard : protocole de communication sécurisé permettant les échanges entre les clients et les banques.

EDI
Échange de Données Informatisées.

EURIBOR
L'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate) désigne, pour chaque jour ouvré TARGET, le taux de référence égal au taux en euro pour une période égale à 1 semaine ou 1 mois ou 3 mois ou 6 mois ou 12 mois fourni par l'European Money Markets Institute (EMMI) en qualité d'administrateur de l'indice (ou par tout autre administrateur qui s'y substituerait), tel que publié sur l'écran Reuters, page EURIBOR01 (ou en cas de cessation de publication sur cette page ou sur le service Reuters, sur toute autre page ou service s'y substituant).

L'EURIBOR reflète le coût de financement des établissements de crédit de l'Union Européenne et des pays de l'Association européenne de libre échange sur le marché monétaire interbancaire non garanti pour une période égale à 1 semaine ou 1 mois ou 3 mois ou 6 mois ou 12 mois, en application de la méthodologie en vigueur à la date de calcul concernée. L'EURIBOR appliqué à des jours qui ne sont pas des jours ouvrés TARGET sera l'EURIBOR du dernier jour ouvré TARGET précédent.

Dans le cas où l'EURIBOR serait inférieur à zéro pour cent (0%), il sera réputé égal à zéro pour cent (0%).

FRAIS DE TENUE DE COMPTE
Somme perçue par Caisse d'Epargne pour rémunérer la tenue de compte.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE
Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

INCIDENT DE PAIEMENT
Non-paiement par la banque d'une opération au débit du compte pour défaut ou insuffisance de provision, quels que soient les moyens de paiement utilisés (chèque, prélèvement…).

LECTEUR CAP
Le lecteur CAP est un boîtier d'authentification qui, associé à une carte Business ou carte Secur@ccès, permet d'accéder aux opérations sensibles sur internet (commande de chéquier, ajout de RIB et gestion des habilitations), de valider les achats 3D-Secure sur internet (avec une carte Business) et de valider des remises de fichiers sur les services de banque à distance.

LETTRE D'INFORMATION PRÉALABLE POUR CHÈQUE OU PRÉLÈVEMENT
Lettre vous informant que la situation de votre compte ne permet pas le paiement d'un chèque ou d'un prélèvement. Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques ou des frais de rejet de prélèvement.

LISTE DE LIMITATION DE MONTANT OU DE PÉRIODICITÉ
Vous indiquez à Caisse d'Epargne pour un (ou plusieurs) de vos Créanciers et mandat(s) le montant maximum et/ou la périodicité (mensuelle, trimestrielle,..) que vous acceptez. Tout prélèvement émis par les créanciers au titre des mandats que vous avez désignés ne respectant pas les limites de montant et/ou de durée que vous avez définies sera rejeté par Caisse d'Epargne.

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)
Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

REJET DE PRÉLÈVEMENT
Refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

RICE
Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SWIFT NET
Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)
Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.
Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Epargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier.
Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert).

Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ESPACE SEPA

SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS
Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification.
SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.
Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin,
- le Royaume-Uni.
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

8 LEXIQUE

LEXIQUE SEPA

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à Caisse d'Epargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez.
Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par Caisse d'Epargne.

LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par Caisse d'Epargne.
Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Epargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à présenter des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier de présenter des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

R-TRANSACTIONS
Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- révocation : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- demande d'annulation : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- rejet : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- refus : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un « rejet » par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un « rejet » au niveau interbancaire,
- reversement : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- retour : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- demande de remboursement : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée. Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un « retour».

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)
Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT
SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD
SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit COmpensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

9 LES NUMÉROS UTILES

> 9.1. CARTE BANCAIRE

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre Centre d'Affaires ou votre Agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

Centre d'opposition Caisse d'Epargne : **09 69 36 39 39**(1)
ou depuis votre espace client sur www.caisse-epargne.fr (2)
ou depuis l'application mobile Banxo

> 9.2. MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute assistance monétique TPE hors Premium : **09 69 39 16 17**(1)
(commande de consommable, télécollecte, questions administratives, appels techniques pour TPE non maintenu pour NPS). Du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00.
Pour les commandes de contrats et enveloppes N fois sans frais : **03 26 89 61 63**(1)
Pour toute assistance concernant les financements N fois sans frais : **03 26 89 61 63**(1)

SP PLUS - JE PAIE EN LIGNE
Tél : **09 69 37 80 30**(1)
Pour toute assistance technique :
www.spplus.com(2)

PULCEO
Tél : **04 76 28 34 36 - Choix 3**(1)
pulceo@cera.caisse-epargne.fr

COFACE
Tél : **04 72 91 80 30**(1)
www.coface.fr(2)

TPE PREMIUM - CE BOOSTPAY
Tél : **09 69 36 05 86**(1)

PAYPLUG ENTREPRISE
www.payplug.com/fr/offre-caisse-epargne(2)

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.
(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet ou votre opérateur de téléphonie mobile.

EFFETS DE COMMERCE
Pour transmettre vos instructions de paiement d'effets : effets@cera.caisse-epargne.fr

VIRDIRECT– VIREMENTS HORS CE NET
Pour toute assistance opérations – Service VIRDIRECT :
Tél : **04 76 28 36 95**[1]
virdirect@cera.caisse-epargne.fr

EPARGNE SALARIALE
Ligne info Entreprises **0 825 001 033** Service 0,15 € / min + prix appel
Ligne info Epargnants : **02 31 07 73 20**[1]
www.epargnesalariale.caisse-epargne.fr[2]

AFFACTURAGE
www.caisse-epargne.fr/rhone-alpes/entreprises/financer-investissements/facturea/[2]

SWILE
www.swile.co/fr-fr[2]

ESPACE SOCIÉTARIAT
www.cera.societaires.caisse-epargne.fr[2]

SIMPEL
www.simpel.fr/r[2]

BPCE PARTENAIRE CONSEIL
www.groupebpce.com/annuaire/bpce-partenaire-conseil/[2]

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.
(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet ou votre opérateur de téléphonie mobile.

10 CARACTÉRISTIQUES DES VIREMENTS PAR CE NET REMISES ET CE NET EDI

LES CONDITIONS DU BON TRAITEMENT DE VOTRE ORDRE PAR VIREMENT :

- Fichier reçu ✓
- Respect des heures limites ✓
- Confirmation de l'ordre ✓
- Provision préalable et disponible en compte ✓

	Virement SEPA	Virement SEPA Jour	Virement SEPA Spécial	Virement tiers urgent	Virement de trésorerie	
Typologie	Masse unitaire	Masse unitaire	Masse unitaire	Unitaire	Unitaire	
Recommandé pour	Fournisseurs, salaires, tiers	Salaires urgents	Salaires	URSSAF urgent	Virement intra groupe exclusivement	
Zone	Zone SEPA	Zone SEPA	Zone SEPA	Zone SEPA	Zone SEPA	
Type de confirmation	Électronique	Électronique	Électronique	Électronique	Électronique	
Heure limite de réception des ordres	**18h30**	**11h30**	**11h30** ou **18h30** en fonction de l'horaire de la demande	**12h00**	**12h00**	**Après 12h00**
Date d'exécution (débit en compte du donneur d'ordre)	J	J	J	J	J	Annulation de l'opération
Date de présentation à la banque du bénéficiaire	J+1	J	J ou J+1 en fonction de l'heure limite	J	J	
Tarification standard par opération	**0,21** €(1)	**0,40** €(1)	**0,40** €(1)	**7,50** €(1)	**7,50** €(1)	-

Horaires susceptibles d'être modifiés.

En cas de dépassement des heures limites, les opérations sont reportées d'un jour ouvré sauf pour le virement de trésorerie qui est annulé.

J : jour ouvré (sous condition du respect des heures limites de réception des ordres).

(1) Opération donnant lieu à une commission de mouvement

11 RÉSOUDRE UN LITIGE

> 11.1 PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d'Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez-vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre Centre d'Affaires ne vous convient pas, à :

- Par courrier : Caisse d'Epargne Rhône Alpes
 Département Relations Clientèle - BP 3276
 116, Cours Lafayette
 69404 Lyon Cedex 03
- Par internet : www.caisse-epargne.fr/rhone-alpes(1)
- Par téléphone : 09 69 36 27 38(2)

DÉLAI DE TRAITEMENT

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

CAS PARTICULIER

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : https://www.assurances.groupebpce.com/ - rubrique : reclamation-et-mediation

> 11.2 PROCÉDURE DE MÉDIATION

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre Centre d'Affaires ou du Service Clients BDR, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet ou votre opérateur de téléphonie mobile.
(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

11 RÉSOUDRE UN LITIGE

MÉDIATEUR DE L'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue de compte titres...)[1].

Le médiateur peut être saisi, de préférence par internet, ou par courrier postal.

Par internet	Par courrier
https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation[2]	Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

MÉDIATION DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES

La Médiation du crédit aux entreprises est un service **gratuit**, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site www.mediateurducredit.fr[2]

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

MÉDIATION DE L'ASSURANCE POUR LES TPE ET PME

Pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander **gratuitement** un avis au Médiateur de l'Assurance :

Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09.

La Charte de la Médiation de l'Assurance (disponible sur le site https://www.mediation-assurance.org[2]) précise les modalités d'intervention du Médiateur de l'Assurance.

EN DERNIER RECOURS, vous pouvez saisir le Tribunal compétent sis dans le ressort du siège social de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

> 11.3 POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Contactez votre Chargé d'Affaires ou consultez notre site internet :
www.caisse-epargne.fr/rhone-alpes[2]

(1) Cf. article L. 621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org (coût selon fournisseur d'accès Internet).
(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet ou votre opérateur de téléphonie mobile.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr/rhone-alpes



CAISSE D'EPARGNE
Rhône Alpes

BROCHURE

Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes - Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros - 116 Cours Lafayette BP 3276 69404 Lyon Cedex 03 - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760 et titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QNHQ (BPCE – SIRET 493 455 042).